

Mis en ligne le 19/02/2026



ARRETE N° 26-10- DONNANT DELEGATION

A Mme Anne FROMENTEIL

Conseillère départementale en charge de la Santé

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à Mme Anne FROMENTEIL, aux fins de signer, le 11 mars 2026, du Contrat Territorial Viosne.

ARTICLE 2 : Mme Anne FROMENTEIL fait appel à la Direction Générale des Services pour l'exercice de cette délégation et en rend compte à la Présidente du Conseil départemental.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur valdoise.fr.

Fait à CERGY-PONTOISE, le

19 FEV. 2026

Marie-Christine CAVECCHI